

COMMUNICATION AUX CERCLES DE LA F.R.B.C.E.

OBJET : échéances des inscriptions aux championnats de Belgique 2009-2010.

A3. Procédure d'inscription

Sous peine d'être invalidées, les inscriptions doivent être effectuées par les secrétariats des cercles, auprès du secrétariat de la ligue à laquelle le cercle du tireur (ou de l'équipe) participant appartient, sur le formulaire officiel correctement complété (voir annexe).

Toute équipe inscrite doit être constituée exclusivement de tireurs licenciés dans le cercle qui inscrit l'équipe.

Sous peine de voir leur inscription annulée, lors du pointage du début d'épreuve, tous les tireurs devront présenter leur carte d'identité. Pour les ressortissants de l'U.E., un certificat de résidence délivré par l'administration communale devra être présenté.

Pour les championnats de Belgique de la saison 2009-2010, les dates limites des inscriptions sont fixées comme suit :

- Championnats Pupille et Minime : mercredi 27/01/2010 à 23h59min59 sec
- Championnats Cadet et Junior : mercredi 03/03/2010 à 23h59min59 sec
- Championnat Senior : mardi 30/03/2010 à 23h59min59 sec*

Le lendemain de la clôture des inscriptions à 12h00, toutes les inscriptions seront publiées sur les sites internet des ligues pour permettre la vérification par les clubs.

Les réclamations sont recevables jusqu'au jour qui suit à 12h00

*La longueur du délai des inscriptions pour le championnat Senior s'explique par les vacances d'avril (du 3/04 au 18/04)

Comité Sportif Fédéral,
8/12/2009